



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de presse

### **Les cantons romands seront réunis à Habitat-Jardin pour y promouvoir les rénovations énergétiques**

**Les services de l'énergie des cantons romands seront présents à Habitat-Jardin (3 au 11 mars, à Lausanne) sur un stand commun, en partenariat avec Minergie et le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Cette plateforme, animée par des spécialistes du domaine, permettra aux propriétaires immobiliers de se renseigner sur les démarches nécessaires en vue d'une rénovation énergétique, ainsi que sur les subventions mises à dispositions par les cantons romands. En parallèle, l'Etat de Vaud reconduit un envoi aux propriétaires de maisons individuelles pour les renseigner sur les aides financières prévues par le programme 2018 de subventions.**

Les services de l'énergie des cantons romands assureront une présence commune à Habitat-Jardin, qui se tiendra du 3 au 11 mars prochains à Beaulieu Lausanne. Le stand (n° 0416, halle 17) sera tenu en partenariat avec Minergie et le CECB. Il sera animé par des professionnels du bâtiment qui seront en mesure de renseigner les propriétaires romands sur les démarches nécessaires en vue d'une rénovation énergétique, mais aussi sur les conditions de subventionnement en vigueur dans les différents cantons romands.

Cette action s'inscrit dans le dispositif d'information mis en place par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) pour sensibiliser les propriétaires vaudois à la thématique de l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment. Un envoi à plus de 60'000 propriétaires de maisons individuelles construites avant l'an 2000 vient ainsi d'être effectué pour leur présenter les subventions disponibles et les avantages des travaux d'assainissement énergétique.

Pour rappel, l'enveloppe mise à disposition en 2018 par l'Etat de Vaud pour le soutien à des travaux de rénovation énergétique se monte à 37 millions de francs. Les montants alloués par type d'interventions restent aussi intéressants que ceux qui prévalaient en 2017, à l'exception des aides pour l'installation de chauffages à bois et de pompes à chaleur qui augmentent sensiblement afin de les rendre plus attractives. Par ailleurs, l'Etat de Vaud continue de subventionner l'élaboration d'audits énergétiques CECB Plus. Ceux-ci fournissent au propriétaire désirant rénover son bâtiment non seulement l'étiquette énergétique de son bien, mais également des recommandations d'assainissement chiffrées pour des travaux d'isolation ou d'installations techniques.

Des travaux de rénovation portant sur l'isolation permettent de réduire la facture énergétique d'un bien immobilier (jusqu'à 50% selon les cas), d'en augmenter le confort et la valeur, et de diminuer son impact sur l'environnement. Le domaine du bâtiment représente 46% de la consommation totale d'énergie en Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud  
Lausanne, le 28 février 2018

**Renseignements complémentaires: DTE, Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, Direction générale de l'environnement, 021 316 95 50.**

**Informations sur les subventions : [www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)**